

FR

ANNEXE

**Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) –
« L'Europe dans le monde »
Mesure d'aide exceptionnelle concernant le Mali**

1. IDENTIFICATION

Action: Soutien à la transition au Mali

Référence de l'action: NDICI CR 2021 / 05

Coût: 3 000 000 EUR (contribution de l'Union européenne)

Ligne budgétaire: 14 02 03 10

Durée: Maximum 18 mois. L'ordonnateur compétent peut décider d'étendre cette période à deux reprises d'une nouvelle période de six mois maximum, jusqu'à une durée maximale totale de 30 mois, dans les conditions énoncées à l'article 23, paragraphe 46 du règlement (UE) 2021/947.

Service chef de file: Service des Instruments de Politique Étrangère

2. RÉSUMÉ DE L'ACTION

Le 18 août 2020 un coup d'état militaire a mis fin au mandat du président Ibrahim Boubacar Keita. Depuis et sous la pression de la communauté internationale, un processus de transition politique de 18 mois devant aboutir à l'organisation d'élections démocratiques a été mis en place. Un gouvernement de transition a ainsi été nommé en septembre 2020 avec à sa tête un Président et un Premier ministre civils. En avril 2021, le ministre de l'Administration territoriale a annoncé un calendrier électoral qui prévoit les premiers tours des élections présidentielles et législatives le 27 février 2022 dans le strict cadre du respect de la durée de la transition.

Dans ce contexte, cette action vise à soutenir le processus de transition afin d'éviter une instabilité politique et une aggravation de la situation sécuritaire.

Un premier volet sera axé sur la promotion de la participation de la société civile au processus de transition. Les activités comprendront également le renforcement des capacités des médias et des réseaux sociaux pour lutter contre la désinformation, fournir des informations crédibles et entreprendre un journalisme d'investigation.

Un deuxième volet porte sur les aspects institutionnels de la transition. Il s'agit notamment de soutenir la mise en place d'un processus de révision constitutionnelle inclusif et crédible ainsi

que la promotion de l'inscription des électeurs, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes. Une assistance technique sera mise à disposition pour soutenir les réformes visant à améliorer la gouvernance et à lutter contre l'impunité dans le contexte de la transition.

Enfin, un troisième volet continuera à apporter un soutien au Comité de suivi de l'Accord de paix et de réconciliation. Cet Accord, signé à Alger en 2015, reste toujours en vigueur et constitue un élément central pour le processus de paix et de transition au Mali.

3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

3.1 CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la région du Sahel est confrontée à une crise sécuritaire de plus en plus meurtrière et sans précédent qui touche les pays de la région (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) à des niveaux très divers. Le Mali reste considéré comme l'épicentre de l'instabilité au Sahel. Confronté à une crise sécuritaire au nord et au centre du pays depuis plusieurs années, le coup d'état militaire du 18 août 2020 a fait basculer le pays déjà fragile dans une crise politique interne profonde. Sous la pression de la communauté internationale, les autorités de transition maliennes ont promulgué une charte de transition le 1^{er} octobre 2020 qui fixe les conditions d'une transition politique qui ne devrait pas dépasser 18 mois. Un Président et un Premier ministre civils sont en charge de diriger le nouveau gouvernement. Le 15 avril 2021, le ministre de l'Administration territoriale a présenté officiellement un calendrier des élections, prévoyant les premiers tours des élections présidentielles et législatives le 27 février 2022. Ces élections seront précédées par un référendum qui doit permettre la révision de la constitution le 31 octobre 2021. Des élections régionales et locales sont également prévues le 26 décembre 2021.

La mainmise des militaires sur les organes de transition reste un objet d'attention et d'inquiétude pour la communauté internationale. L'état d'urgence décrété le 18 décembre 2020 jusqu'au 26 juin 2021 illustre le manque de confiance des militaires. L'ouverture d'une enquête pour « atteinte à la sûreté de l'état » a entraîné une vague d'arrestations de personnalités diverses (notamment l'activiste Ras Bath et le secrétaire général de la présidence Sékou Traoré) et vise également l'ex Premier ministre Boubou Cissé.

L'impréparation des autorités de transition et les faibles capacités de l'état malien à mener dans ce contexte les réformes attendues, favorisent peu à peu la montée d'un mécontentement social. La situation sécuritaire reste des plus compliquées au centre du pays où, malgré les efforts du gouvernement, le retour de la présence de l'état reste un défi. La menace terroriste semble s'étendre désormais vers les zones frontalières du sud ouvrant un axe vers les pays côtiers voisins.

Au nord du pays, la situation sécuritaire reste également complexe et la mise en œuvre de l'accord d'Alger pour la paix et la réconciliation reste au cœur du processus de paix, de la stabilité de la région ainsi que du processus de transition. Le récent assassinat à Bamako du président de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), principale plateforme signataire de l'accord, rappelle la fragilité du processus en cours.

L'annonce du calendrier électoral était attendue et faisait l'objet de nombreux débats depuis des mois à Bamako, notamment sur la capacité ou la volonté des autorités de transition à les organiser. De son côté, la population malienne attend désormais une amélioration de la sécurité, de la fourniture des services de base, de la gouvernance et la tenue d'élections

crédibles. Si ces efforts échouent, un nouveau cycle d'instabilité politique et de conflit potentiel pourrait éclater.

Le soutien au retour de la stabilité et de la paix au Mali est directement en lien avec les priorités exprimées dans la nouvelle stratégie intégrée de l'Union européenne au Sahel, telle qu'approuvée dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne du 16 avril 2021.

3.2 JUSTIFICATION DES ACTIONS DANS LE CADRE DU PILIER « REACTION RAPIDE » DE DE L'INSTRUMENT DE VOISINAGE, DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION INTERNATIONALE (NDICI)

La situation de crise institutionnelle et sécuritaire qui prévaut au Mali et l'importance de disposer d'une transition politique démocratique constituent une situation exceptionnelle et imprévue au sens de l'article 4, paragraphe 4, du règlement NDICI. L'urgence avec laquelle les fonds sont requis et l'engagement ferme des ressources disponibles ne permettent pas de fournir une réponse adaptée au moyen de tout autre instrument de l'Union européenne.

L'annexe IV, paragraphe 1, points (a), (d), (m) et (p), du règlement (UE) 2021/947 prévoient spécifiquement le recours au NDICI, pilier « réaction rapide », pour (a) le soutien, par la fourniture d'une aide technique et logistique, aux efforts entrepris par des organisations internationales et régionales et par des acteurs étatiques ou de la société civile, pour promouvoir le renforcement de la confiance, la médiation, le dialogue et la réconciliation; (d) le soutien à la mise en place d'institutions publiques démocratiques et pluralistes (...) et d'une administration civile efficace et au contrôle civil du système de sécurité, ainsi que les mesures visant à renforcer la capacité des services chargés de faire respecter la loi et des autorités judiciaires chargées de lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et toutes les formes de trafic illicites; (m) le soutien aux mesures visant à promouvoir et à défendre le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie et l'état de droit, ainsi que les instruments internationaux y afférents, et (p) le soutien aux mesures visant à favoriser le développement et l'organisation de la société civile et sa participation au processus politique, y compris les mesures visant à renforcer le rôle des femmes dans un tel processus et les mesures destinées à promouvoir des médias indépendants, pluralistes et professionnels.

3.3 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Probabilité d'occurrence (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact du risque (élevé, moyen, bas)	Stratégie de gestion
La sensibilité du processus de transition et la faiblesse des partis politiques traditionnels peuvent créer toutes formes de pressions et de menace de la part d'acteurs politiques, sécuritaires et religieux afin de bloquer le bon déroulement du projet et ou	Élevé	Élevé	Les efforts menés au profit de la société civile devront permettre à cette dernière de mieux s'organiser pour défendre, promouvoir et appuyer le retour de la démocratie au Mali. Le partenaire de mise en œuvre s'assurera de la mise en place d'un cadre d'échange avec le gouvernement et la MINUSMA sur les objectifs de la transition et les

l'orienter.			projets s'y référant.
L'insécurité dans les régions identifiées peut remettre en cause les déplacements et actions prévues.	Élevé	Élevé	Le partenaire de mise en œuvre veillera à mettre en place et renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation par les acteurs du développement, acteurs humanitaires et de sécurité sur la situation de terrain.
Le risque de glissement de la période de transition reste élevé.	Élevé	Moyen	Des échanges continus avec la société civile, les partis politiques et la communauté internationale permettront de faire le suivi de la situation.
La menace de la pandémie COVID-19 et son impact sur le pays et/ou le projet restent présents.	Élevé	Élevé	La mise en œuvre de l'action se conformera aux recommandations sanitaires nationales et internationales.

4. OBJECTIFS

4.1 OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de l'action est de contribuer aux efforts des autorités de la transition et des acteurs de la société civile en apportant des appuis multiformes pour la mise en œuvre efficace et transparente du processus de transition malienne et de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

4.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

- 4.2.1 Appuyer les acteurs de la société civile et les médias afin qu'ils puissent informer les populations et assurer un suivi de la transition, notamment sur les questions en lien avec la lutte contre la corruption ;
- 4.2.2 Appuyer le processus de réforme constitutionnelle et électorale afin d'assurer qu'il intègre les attentes des populations, notamment les groupes vulnérables, les femmes, les jeunes et les minorités ;
- 4.2.3 Renforcer les capacités des organes de la transition et du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation, pour assurer la mise en œuvre de la feuille de route de la transition et accélérer la réalisation des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger.

5. VOILETS DE L'ACTION ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les principaux résultats/réalisations escomptés sont, notamment:

Résultat escompté n° 1 : Les populations, en particulier les femmes et les jeunes, et les organisations de la société civile sont mieux informées, et contrôlent activement l'avancement du processus de transition malien, notamment sur les questions en lien avec la lutte contre la corruption et l'impunité.

Activités (à titre indicatif):

- 5.1.1 Renforcement des capacités (formations) des journalistes, bloggeurs, animateurs en matière de vérification et traitement de l'information et de production des émissions radios, articles ou autres sur des thématiques en lien avec la transition ;
- 5.1.2 Renforcement des capacités (formation, sensibilisation, mise en place de fora de dialogue et d'expression) de la société civile.

Résultat escompté n° 2 : Le processus de réforme constitutionnelle et électorale est mis en œuvre de manière inclusive et intègre les attentes des populations, notamment les groupes vulnérables, les femmes, les jeunes et les minorités.

Activités (à titre indicatif):

- 5.2.1 Appui technique à la révision de la politique cadre du développement de la jeunesse ;
- 5.2.2 Formation et déploiement de jeunes volontaires dans les différentes régions administratives du Mali pour appuyer la conduite du processus électoral, avant, pendant et après la tenue des élections ;
- 5.2.3 Organisation de fora sur la jeunesse et la paix ;
- 5.2.4 Organisation d'ateliers de discussion de formation et de sensibilisation sur le processus de transition et des élections au profit de la jeunesse et des femmes dans chaque région du Mali ;
- 5.2.5 Impression et distribution de matériel pédagogique, d'information et de sensibilisation (nouvelle constitution, carte administrative, nouvelle loi électorale) ;
- 5.2.6 Mise en place d'expertise technique au niveau des régions, gouvernorats, collectivités, pour l'analyse, la planification et la coordination des actions de la feuille de route de la transition ;
- 5.2.7 Fourniture d'équipements au niveau des nouvelles régions pour la mise en œuvre de la feuille de route de la transition.

Résultat escompté n° 3: Les organes de la transition et le Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation disposent des capacités techniques et logistiques nécessaires afin d'assurer la mise en œuvre de la feuille de route de la transition et accélérer la réalisation des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger.

Activités (à titre indicatif):

- 5.3.1 Appui technique aux organes de la transition (formation, équipement, conseil) ;
- 5.3.2 Financement des réunions du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation (indemnités des représentants des mouvements signataires de l'accord pour assister aux réunions).

6. MISE EN ŒUVRE

6.1 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹.

¹ www.sanctionsmap.eu Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui prime.

6.1.1 Gestion indirecte avec une organisation internationale

Cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants: la capacité financière et opérationnelle du partenaire, la présence et/ou la capacité de mobilisation sur le terrain ; une connaissance appropriée de la complexité de la situation au Mali ; la capacité d'opérer dans les circonstances complexes prévalant dans la région ; une expertise spécialisée dans les domaines concernés ; et une expérience avérée dans la gestion d'actions similaires. La mise en œuvre par cette entité entend soutenir la transition politique au Mali et vise à atteindre les objectifs et résultats décrits dans les sections 4 et 5.

La Commission autorise la reconnaissance de l'éligibilité des coûts encourus à partir du 1^{er} mai 2021, compte tenu de l'urgence à apporter au processus de transition en cours et aux risques d'instabilité qui en découlent.

6.2 BUDGET INDICATIF

La contribution totale de l'Union européenne au titre de la présente décision de financement **n'excède pas 3 000 000 EUR**. Une ventilation entre les différents volets est présentée ci-après, à titre indicatif.

Ventilation indicative du budget

Volets	Contribution de l'Union (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
6.1.1 – Gestion indirecte avec une organisation internationale	3 000 000	0
Total	3 000 000	0

6.3 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET RESPONSABILITES

L'action est mise en œuvre en gestion indirecte. Elle sera décentralisée et subdéléguée à la **délégation de l'Union européenne**, avec le soutien de la Commission pour la conclusion des contrats mettant en œuvre l'action.

6.4 SUIVI DE LA PERFORMANCE ET DES RESULTATS ET RAPPORTS

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements apportés, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport est rédigé de sorte à permettre le suivi des moyens prévus et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, descriptif et financier, couvre l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour

réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

6.5 ÉVALUATION

Eu égard à la nature de l'action, il ne sera pas procédé à une évaluation de la présente action ou de ses différents volets.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

6.6 AUDIT

Sans préjudice des contrats applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement de l'audit sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

6.7 COMMUNICATION ET VISIBILITE

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

La présente action comporte des mesures de communication et de visibilité basées sur un plan spécifique de communication et de visibilité de l'action, qui sera élaboré au début de la mise en œuvre.

Pour ce qui est des obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subventions et/ou les entités chargées de l'exécution. Des obligations contractuelles adaptées seront prévues, respectivement, dans la convention de financement, les procédures de passation de marchés, les contrats de subventions et les conventions de délégation.

Le plan d'action en matière de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles nécessaires seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicable aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

7. COMPLÉMENTARITÉ, COORDINATION ET SUIVI

Cette action s'inscrit en complémentarité avec les actions de l'Union européenne déjà engagées au Mali, notamment sous l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, qui a appuyé le fonctionnement du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger. L'action s'inscrit également dans le soutien à la mise en œuvre du Partenariat pour la Stabilité et la Sécurité au Sahel (P3S).

L'action fera l'objet d'une coordination étroite avec les activités mises en œuvre par l'Union européenne, en particulier les activités liées à la lutte contre la corruption et au processus de réforme constitutionnel et électoral qui devront être coordonnées avec celles qui seront

exécutées sous le « programme d'appui à la transition (PST) » financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique et le Programme Indicatif National pour le Mali sous le 11ème FED.

De même, cette action sera coordonnée avec les autres actions soutenues par les États membres dans le cadre de leurs actions en matière de soutien à la société civile et la transition.

La coordination sera également étroite avec les actions des Nations Unies, au travers notamment de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dont le mandat vise à soutenir la sécurité, stabilisation et protection des civils, l'appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale, ainsi qu'à l'appui au rétablissement de l'autorité de l'état dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l'homme et à l'aide humanitaire.